

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI. Commission Nationale de Recrutement

N/Réf : 572/ 416 /CAB/DGFP/CNR/2019

### AVIS DE RECRUTEMENT

La Commission Nationale de Recrutement en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida et le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, communique au public qu'elle désire recruter 201 unités de personnel de santé sur le financement du Budget Général de l'Etat, exercice 2019-2020.

Les catégories professionnelles concernées par ce recrutement sont les suivantes :

- Médecins Spécialistes, Médecins Généralistes ;
- Infirmiers A0, Technicien A0 en laboratoire, Sage-Femme A0 , Anesthésistes A0 , Radiologue A0, Techniciens Supérieur en ophtalmologie A0, Technicien de maintenance A0, Gestionnaire du système d'information sanitaire A0 (Santé Publique), Psychologue clinicien A0 , Gestionnaire des ressources A0 ( gestion et administration ) ;
- Pharmacien A1 ;
- Infirmiers A2, Technicien A2 en laboratoire, Technicien de promotion de la santé A2.

### **Les éléments constitutifs du dossier de candidature sont :**

- 1) Une lettre de motivation adressée à Madame la Présidente de la Commission Nationale de Recrutement ;
- 2) Un curriculum vitae détaillé ;
- 3) Une photocopie de diplôme certifiée conforme à l'original;
- 4) Une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- 5) Une attestation de résidence pour les non natifs de la Province.



Le dossier sera présenté dans une enveloppe fermée avec mention « offre d'emploi pour le poste de (*préciser la catégorie*) », Province de dépôt du dossier de candidature, année d'obtention de diplôme, Ecole/Institut/Université ayant délivré le diplôme.

Les dossiers de candidature seront déposés au Bureau Provincial de la Santé tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes à partir du 20/11/2019. La date limite de dépôt des offres est fixée au 22/11/2019 à 15 heures 30 minutes.

**N.B.** : *Chaque candidat déposera son dossier de demande d'emploi dans un seul Bureau de la Province Sanitaire où il est natif ou résidant.*

Les fonctionnaires en activité, en position de révocation de renvoi et de désertion ne sont pas concernés par cet avis de recrutement.

Pour plus de détails consulter les termes de références affichés aux Bureaux des Provinces Sanitaires, au Ministère de la Fonction Publique et au Ministère ayant la Santé Publique dans ses attributions ou consultez le site **Web**: <http://www.ministerefptss.gov.bi/>.

**Le Présent avis de recrutement annule et remplace l'avis de recrutement N/Réf : 572 /413/CAB/DGFP/CNR/2019 de même objet.**

Fait à Bujumbura, le 19/11/2019

**La Présidente de la Commission Nationale  
de Recrutement**

**Madame NIMBABAZI Nadine**

